

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 novembre 2023

CP20231127_45
id. 3011

Le 27 novembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. BERTELLI, M. BELLOC, M. CROS, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme SARDEING), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame BOURDONCLE, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE - COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES QUERCY ROERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017 pour la période de 2017 à 2021. Ce dernier décline les politiques en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans l'attente de la révision des politiques d'aides en matière de tourisme dans le cadre du nouveau schéma départemental du tourisme durable 2023-2028, la présente délibération est étudiée au titre des politiques d'aides du schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs approuvé par délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017 pour la période de 2017 à 2021.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la valorisation de l'itinérance douce est applicable sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- les sentiers doivent être balisés dans le cadre du respect d'une charte de qualité sous contrôle de l'Agence de développement touristique "Tarn-et-Garonne Tourisme" (ADT),
- les sentiers doivent être inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR),
- respecter les diverses chartes et les labels en vigueur.

Les opérations concernent :

1 – les sentiers pédestres/équestres

- la création d'itinéraires : subvention forfaitaire de 20 € par kilomètre,
- l'obtention du label PR®, IRP® : subvention forfaitaire de 22 € par kilomètre,
- l'entretien d'itinéraires : subvention forfaitaire de 12 € par kilomètre.

2 – la signalisation et signalétique des itinéraires

- aide à la signalisation et signalétique des itinéraires par projet élaboré sous contrôle de l'ADT : taux de subvention fixé à 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant :

<u>Porteur de projet :</u> Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron <u>Entretien annuel de 323 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres</u> (dossier 00006811)

Le service d'entretien des espaces naturels de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron réalise l'entretien annuel des sentiers de randonnées.

Cette opération porte sur l'entretien annuel de 35 sentiers de petites randonnées représentant 323 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Pour l'année 2023, le coût de ces travaux d'entretien s'élève à 133 600 € TTC.

Après contrôle et validation de l'Agence de développement touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 3 876 € correspondant à 323 kilomètres x 12 € qu'il est proposé d'accorder à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour cette opération, dans le cadre de notre politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur la Natana 2892 - 65734 SF 738– Programme P029 Opération O006 Enveloppe E21.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

Autorisation d'Engagement 2023 (SERA)	20 000 €
Engagement aux précédentes commissions	7 320 €
Engagement à la présente commission	3 876 €
Restant disponible sur l'exercice 2023	8 804 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la valorisation de l'itinérance douce, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 3 876 € à verser à la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien annuel de 323 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire Natana 2892 - 65734 SF 738– Programme P029 Opération O006 Enveloppe E21.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023 Reçu en préfecture le 26/12/2023 Publié le 26/12/23 ID : 082-228200010-20231127-3147-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL